

CLASSIFICATION DE NICE - 12^e édition, version 2023
Liste des classes avec notes explicatives

Classe 33

Boissons alcoolisées à l'exception des bières; préparations alcoolisées pour faire des boissons.

Note explicative

La classe 33 comprend essentiellement les boissons, essences et extraits alcoolisés.

Cette classe comprend notamment :

- les vins, les vins de liqueurs;
- les cidres et poirés alcoolisés;
- les spiritueux, les liqueurs;
- les essences alcooliques, les extraits de fruits avec alcool, les amers (liqueurs).

Cette classe ne comprend pas notamment :

- les potions médicinales (cl. 5);
- les boissons désalcoolisées (cl. 32);
- les bières (cl. 32);
- les mélanges sans alcool utilisés pour préparer des boissons alcoolisées, par exemple : les boissons rafraîchissantes sans alcool, les sodas (cl. 32).